

## COMMUNE DE PIROU

(Manche)

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019 à 20h30

**Date de Convocation** : 12 septembre 2019 – **Date d'affichage** : 26 septembre 2019

Le jeudi dix-neuf septembre deux mil dix-neuf à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

**Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :**

Mme Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS FAFA, Mme Isabelle RAPILLY, M. Gabriel LALLEMAND, M. Gérard GUERIN, M. Jean-Louis LAURENCE, M. Philippe LAUVRAY, M. François LECOUEY, M. Patrick LENORMAND, Mme Rose-Marie LEROTY et M. Fabrice RENOUF.

**Représentés :**

Mme Josette DIOT représentée par M. José CAMUS FAFA  
Mme Nathalie HEROUET représentée par M. Alain GIARD  
Mme Martine LEPELLEUX représentée par M. Jean-Louis LAURENCE  
M. Roger MAUDUIT Roger représenté par Mme Noëlle LEFORESTIER  
Mme Stéphanie SOHIER représentée par Mme Laure LEDANOIS

**Absent excusé** : M. Daniel FELIX

**Secrétaire de séance** : Mme Laure LEDANOIS

Effectif légal du conseil municipal : 19 – Nombre de conseiller en exercice : 19 - Nombre de conseillers présents : 13 – Nombre de conseillers votants : 18

|               |
|---------------|
| ORDRE DU JOUR |
|---------------|

- 1- Parcelles parc à bateaux – Cession du lot n°2 – parcelle BR 414
- 2- Lotissement du Pont – Cession de parcelle.
- 3- Acquisition de terrain AH17 par la commune
- 4- Me LEONARD - Assainissement Village de l'Eventard -Procédure de régularisation acquisition de sections de terrains pour postes de relèvement et division en volume SNSM.
- 5- Cimetière communal – Mise en place de caveaux communaux
- 6- Décisions modificatives budgétaires – Budgets commune (Plantations et travaux rue Huguet de Sémonville, cimetière...) et camping (régularisation régie et dépenses imprévues)
- 7- Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche – Rapport d'activité 2018
- 8- Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche – Rapport CLEPT 2018
- 9- Vidéoprotection – travaux local technique
- 10- Camping municipal Le Clos Marin – Demandes de remboursements acompte et trop perçu
- 11- SDEM50 – Programme effacement de réseaux « Le Bourg – La Vallée » et « La plage, rues de Normandie, d'Auvergne, de Bretagne et des Flandres »
- 12- Programme Eclairage Public – Chemin des Matelots, rues des Hortensias et des Algues
- 13- SDeau50 – Adhésion SIAEP de Brécey
- 14- Coupe d'herbe – Parcelle du Parc
- 15- Travaux Rues Huguet de Sémonville et des Bergeronnettes
- 16- Travaux rue le Bas de la Rue (Réseau pluvial et voirie) et passage surélevé Pirou Pont
- 17- Questions diverses

## AJOUT DE QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin d'ajouter à l'ordre du jour de celui-ci le recrutement en CDD d'un agent placier pour le marché et également, la constitution de partie civile pour ester en justice dans le cadre de l'affaire du feu en forêt.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à ajouter ces questions à l'ordre du jour qui se présente désormais comme suit :

### ORDRE DU JOUR MODIFIE

1. Recrutement en CDD d'un agent placier à compter du 6 octobre 2019 au 29 mars 2020 inclus
2. Feu en forêt communale – constitution de partie civile pour ester en justice
3. Parcelles parc à bateaux – Cession du lot n°2 – parcelle BR 414
4. Lotissement du Pont – Cession de parcelle.
5. Acquisition de terrain AH17 par la commune
6. Me LEONARD - Assainissement Village de l'Eventard -Procédure de régularisation acquisition de sections de terrains pour postes de relèvement et division en volume SNSM.
7. Cimetière communal – Mise en place de caveaux communaux
8. Décisions modificatives budgétaires – Budgets commune (Plantations et travaux rue Huguet de Sémonville, cimetière...) et camping (régularisation régie et dépenses imprévues)
9. Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche – Rapport d'activité 2018
10. Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche – Rapport CLEPT 2018
11. Vidéoprotection – travaux local technique
12. Camping municipal Le Clos Marin – Demandes de remboursements acompte et trop perçu
13. SDEM50 – Programme effacement de réseaux « Le Bourg – La Vallée » et « La plage, rues de Normandie, d'Auvergne, de Bretagne et des Flandres »
14. Programme Eclairage Public – Chemin des Matelots, rues des Hortensias et des Algues
15. SDeau50 – Adhésion SIAEP de Brécey
16. Coupe d'herbe – Parcelle du Parc
17. Travaux Rues Huguet de Sémonville et des Bergeronnettes
18. Travaux rue le Bas de la Rue (Réseau pluvial et voirie) et passage surélevé Pirou Pont
19. Questions diverses

#### 1. Recrutement en CDD d'un agent placier pour le marché du 6 octobre 2019 au 29 mars 2020 inclus

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un adjoint technique territorial en CDD pour accroissement d'activité à temps non complet du dimanche 6 octobre 2019 au dimanche 29 mars 2020 inclus en tant que régisseur placier pour le marché du dimanche matin.

Cet agent sera rémunéré selon le nombre d'heures sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à créer le poste d'adjoint technique territorial en CDD du 6 octobre 2019 au 29 mars 2020 inclus rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial selon l'échelle indiciaire en vigueur.

#### 2. Feu en forêt communale – constitution de partie civile pour ester en justice

Madame le Maire expose :

Le 9 avril 2017, Monsieur Mathis HOPQUIN a abandonné un mégot de cigarette qu'il venait de fumer à l'intérieur de la forêt communale de PIROU, boisée de pins maritimes et de broussailles sèches.

Ce geste a provoqué à cet endroit un incendie qui a détérioré les arbres adultes qui y étaient implantés, sur une surface totale de 7,34 hectares.

C'est dans ces conditions que Monsieur Mathis HOPQUIN a été poursuivi devant le Tribunal Correctionnel de COUTANCES, et a fait l'objet d'une convocation à l'audience du 7 février 2019.

Par jugement du même jour, Monsieur Mathis HOPQUIN a été reconnu coupable des faits de dégradation involontaire par incendie de bois, forêt, lande, maquis ou plantation d'autrui pouvant créer un dommage irréversible à l'environnement par manquement à une obligation de sécurité ou de prudence, et condamné à une peine de travail d'intérêt général de 70 heures.

Monsieur HOPQUIN a interjeté appel de cette décision devant la chambre des appels correctionnels de la Cour d'Appel de CAEN.

L'audience se tiendra le lundi 23 septembre 2019 à 14H00.

L'action civile tend à la réparation des préjudices résultant de l'infraction commise.

En l'espèce, la constitution de partie civile de la Commune de PIROU est de nature à permettre, au titre de l'action civile, la condamnation de Monsieur HOPQUIN à l'indemniser des préjudices subis du fait de la dégradation de la forêt communale.

La commission de l'infraction de dégradation involontaire de cette forêt a généré pour la Collectivité un préjudice important dès lors que 7,34 hectares de forêt ont été intégralement détruits.

Ce préjudice est évalué à 7.120 €.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'audience de la chambre des appels correctionnels de la Cour d'Appel de CAEN fixée au lundi 23 septembre 2019 à 14h00,

Vu les articles 322-5 et 322-15 du Code pénal et L.163-4 du Code forestier,

Vu l'article 2 du Code de procédure pénale,

Vu les préjudices subis par la Commune,

Le Conseil Municipal :

→ **DECIDE** la constitution de partie civile de la Commune de PIROU et entend à ce titre qu'il soit ordonné par la chambre des appels correctionnels de la Cour d'Appel de CAEN :

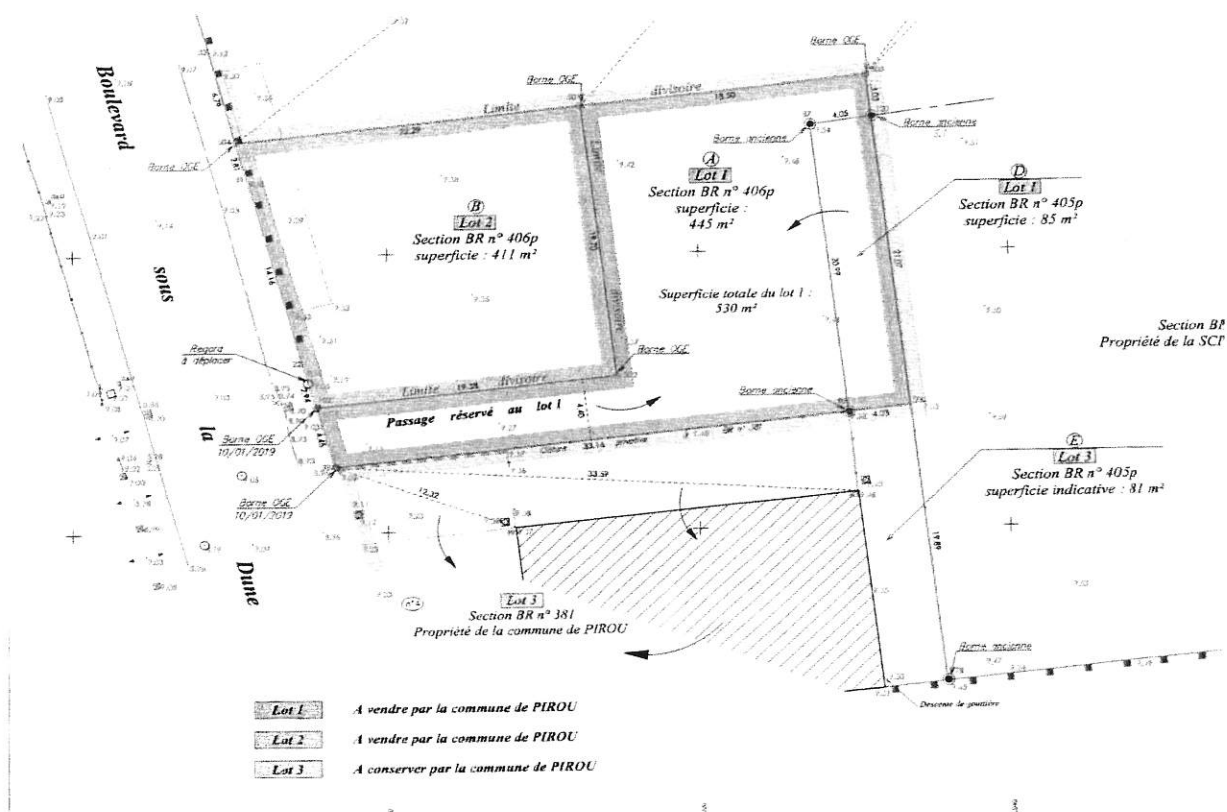
- La condamnation de Monsieur Mathis HOPQUIN à verser à la Commune la somme de 7.120 € à titre d'indemnisation de son préjudice,
- La condamnation de Monsieur Mathis HOPQUIN à verser à la Commune la somme de 1.500€ au titre de l'article 475-1 du Code de procédure pénale.

→ **AUTORISE** Madame le Maire à représenter la Commune dans le cadre de cette instance et en cas de reports d'audience,

→ DIT que la Commune de PIROU sera assistée et représentée par la SELARL d'Avocats JURIADIS.

### 3. Parcelles parc à bateaux – Cession du lot n°2

Madame le Maire rappelle la délibération de conseil municipal du 12 décembre 2018 concernant la vente de parcelles de l'ancien parc à bateaux par la commune de Pirou et informe qu'elle a signé un compromis de vente pour le lot n° 2 – parcelle 414 d'une superficie de 411 m<sup>2</sup>. chez Me LECHAUX avec Madame et Monsieur MICHETTI pour un prix de 180 € TTC / m<sup>2</sup> soit un total de 73 980 €, conformément au plan ci-dessous.



### 4. Lotissement du Pont – Cession de parcelle

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération du 12 juillet 2018 instituant les prix de vente du lotissement du Pont pour les primo accédants et pour les accessions à la propriété.

Madame le Maire informe le conseil que des jeunes Pirouais sont vivement intéressés par une parcelle classée en accession à la propriété alors qu'ils remplissent les critères pour prétendre à la primo accession. Ces personnes sollicitent le conseil afin que le lot concerné (lot 2) puisse être classé différemment et bénéficier du tarif primo accédant.

Après consultation des services du Trésor public, il est possible de modifier la nature d'un lot avec accord du conseil municipal. Il est donc possible d'étudier chaque lot au cas par cas. Le cas des lots en accession à la propriété sera traité de la même manière.

Madame le Maire propose au conseil de valider le principe de modification de la nature des lots et donc des prix s'y afférents si des acquéreurs en font la demande.

Ces changements devront systématiquement faire l'objet d'une délibération individuelle pour chaque lot modifié.

Le conseil, à l'unanimité, valide le principe de modification de la nature des lots et par conséquent de leur prix après étude au cas par cas de chaque demande.

#### 5. Acquisition de terrain AH17 par la commune

Madame le Maire informe le conseil que la parcelle AH17 d'une superficie de 1 512 m<sup>2</sup> appartenant à monsieur Michel REGNAULT est actuellement en vente et a été proposée à la commune pour un montant de 1 000 €.

Madame le Maire propose au conseil de faire l'acquisition de cette parcelle qui peut s'inscrire dans le projet d'aménagement du Parc en lien avec le château, la plage et les marais et informe qu'une contre-proposition pour un montant de 500 € a été faite.

Monsieur LECOUCVEY précise qu'il pense que ce terrain devrait rester en terre agricole et qu'il est totalement enclavé donc soumis à plusieurs droits de passage qui rend son accès peu aisé.

Madame le Maire dit que ce terrain est à vendre depuis très longtemps et n'avait pas trouvé d'acquéreur, il avait été proposé aux riverains.

Sans réponse du vendeur à ce jour, le conseil, à la majorité 17 voix pour et 1 abstention (Monsieur François LECOUCVEY), valide le principe de l'acquisition de la parcelle AH17 pour un montant de 500 € et si la négociation aboutit, confie ce dossier à Me LECHAUX à Périers.

#### 6. Assainissement Village de l'Eventard -Procédure de régularisation acquisition de sections de terrains pour postes de relèvement // division en volume SNSM

Madame le Maire rappelle au conseil du 11 avril 2016 décidant l'acquisition de portions de parcelles (AP4, AO25 et BD131) pour la mise en place de trois nouveaux postes de relèvement village de l'Eventard dans le cadre des travaux d'assainissement.

Me LEONARD en charge du dossier souhaitait une nouvelle délibération précisant les conditions exactes de ces trois acquisitions et devait fournir un modèle afin que celle-ci soit conforme à ses attentes. Ce modèle n'étant pas encore parvenu en mairie, cette question sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Concernant la division en volume de la SNSM, ce dossier sera également revu ultérieurement, les informations n'ayant pas été fournies par Me LEONARD. La famille concernée souhaitait signer pendant les vacances de Toussaint.

#### 7. Cimetière communal – Mise en place de caveaux communaux

Madame le Maire informe le conseil que lors des travaux réalisés au cimetière pour l'implantation de nouveaux caveaux, il est apparu un décalage entre le nombre de caveaux envisagés pour compléter les allées et la réalité du terrain, 4 caveaux supplémentaires peuvent être mis en place.

Les pompes funèbres LENEVEU et la SARL THOMAS propose un prix identique à celui de la précédente consultation soit 790 € HT pour un caveau 2 places et 1118 € HT pour un caveau 3 places.

Madame le Maire propose la réalisation de 3 caveaux deux places supplémentaires et 1 caveau 3 places, pour un montant total de 3 488 € HT.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis présenté à hauteur de 3 488 € HT soit 4 185.60 € TTC.

8. Décisions modificatives budgétaires – Budgets commune (Plantations et travaux rue Huguet de Sémonville, cimetière...) et camping (régularisation régie et dépenses imprévues)

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de procéder à des décisions modificatives budgétaires de transfert sur le budget communal et sur le budget camping.

Sur le budget communal, elle propose les transferts suivants :

| Objet   | Comptes à débiter  | Comptes à créditer |
|---|--------------------|--------------------|
| Nouveaux caveaux cimetière suite à consultation et décision du jour | 2313-57 : - 15 000 | 2116 : + 15 000    |
| Plantations et aménagements rues de la plage                        | 2313-57 : - 5 000  | 2128 : + 5 000     |

Sur le budget camping, elle propose les transferts suivants :

| Objet  | Comptes à débiter | Comptes à créditer |
|--|-------------------|--------------------|
| Régularisation inscription budgétaire dépenses imprévues 7.5 % | 020 : - 8 124 €   | 2155 : + 8 124 €   |
| Régularisation régie TP  | 022 : 200 €       | 673 : 200 €        |

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à réaliser l'ensemble des décisions modificatives présentées ci-dessus.

9. Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche – Rapport d'activités 2018

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, Madame le Maire présente au conseil le rapport d'activités établi par la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche pour l'année 2018.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil considère que le rapport présenté n'appelle ni réserve, ni observation.

10. Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche – Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées CLECT 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses parties législative et réglementaire, et notamment les articles L.5211-25-1, L. 5211-17, L. 5216-5 II et III, ainsi que L 2333-78 ;

Vu le Code Général des Impôts notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL20170202-023 du 2 février 2017, relative à la création de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL20181011-259 du 11 octobre 2018, relative à la composition de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu le rapport de la CLECT ci-annexé ;

Vu les états récapitulatifs présentant les attributions de compensation fiscales et pour charges transférées sur les années 2017 à 2019,

Considérant que, conformément à la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges s'est réunie le 15 juin 2017, le 2 juillet 2018 et le 4 juillet 2019,

Considérant le travail mené par les membres de la CLECT réunis en groupe de travail de septembre 2018 à novembre 2018,

Considérant que le rapport 2018 présentant une méthodologie d'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes et définissant les charges supportées par les communes membres, a été adopté à la majorité simple (26 voix POUR et 1 ABSTENTION) par la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T) le 4 juillet 2019 ;

Considérant que les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, approuve le rapport 2018 de la CLECT qui présente le montant des attributions de compensation des charges transférées à compter de 2017.

Les modalités de financement des charges transférées restent à définir et seront présentées lors du prochain conseil municipal.

#### 11. Vidéoprotection – travaux local technique

Madame le Maire rappelle au conseil le projet de mise en place de vidéoprotection sur certains points de la commune définis lors du conseil du 20 mai 2019.

Afin de réaliser ce projet et de finaliser l'appel d'offres, il convient de préparer les locaux techniques en amont.

Après visite du site, des devis ont été demandés, madame le Maire propose de retenir les entreprises suivantes pour la réalisation de ces travaux. Le choix de ses entreprises étant motivé par les options proposées :

- SARL MCP BATIMENT : 6 792.66 € TTC
- Electricité HELLEUX : 5870.56 € TTC

Le conseil, à la majorité 16 voix pour et 2 voix contre (Monsieur Fabrice RENOUF et madame Martine LEPELLEUX représentée par Monsieur Jean-Louis LAURENCE), valide ces travaux et autorise madame le Maire à signer les devis de la SARL MCP Bâtiment à hauteur de 6 792.66 € TTC et de l'entreprise d'électricité HELLEUX à hauteur de 5 870.56 € TTC soit un total de 12 663.22 € TTC auxquels il convient d'ajouter une provision pour les travaux de mise en place de sortie de toit pour le bloc clim.

Ces travaux n'étant pas inscrits au budget communal 2019, il est nécessaire de procéder à une décision modificative budgétaire proposée comme suit :

| Objet                                      | Compte à débiter | Compte à créditer      |
|--|------------------|------------------------|
| Travaux local technique<br>vidéoprotection | 020 : - 16 000 € | 2313 - 61 : + 16 000 € |

Le conseil, à la majorité 16 voix pour et 2 voix contre (Monsieur Fabrice RENOUF et madame Martine LEPELLEUX représentée par Monsieur Jean-Louis LAURENCE), valide la décision modificative présentée ci-dessus.

Dans le cadre des mesures de sécurité des bâtiments, monsieur LAUVRAY suggère le remplacement de la vitre de la fenêtre du local technique ainsi que la pose de barreaux afin de renforcer la sécurité de celui-ci.

#### 12. Camping municipal Le Clos Marin – Demandes de remboursements acompte et trop perçu

Madame le Maire présente au conseil une demande de remboursement d'un acompte suite à une annulation due à un accident de la route pour un montant de 61 € à monsieur Patrice LEMERCIER.

Elle présente également une demande de remboursement émise par madame BOURDET suite à une erreur d'enregistrement (double période) qui a induit un trop payé de 55.65 €.

Le conseil, à l'unanimité, autorise ces deux remboursements.

Madame le Maire informe le conseil que la saison s'est très bien passée au camping – Les premiers chiffres font apparaître une augmentation des recettes d'environ 8 000 € par rapport à l'année 2018. La commune a reçu beaucoup de retour de clients très satisfaits.

Madame le Maire informe le conseil que plusieurs demandes concernant la location d'un mobil-home trois chambres ont été reçues à l'accueil du camping. Des renseignements seront pris afin de connaître les tarifs d'un tel matériel.

Madame le Maire informe le conseil du problème rencontré avec le système d'arrosage aux gouttes à gouttes acheté en 2013 qui ne fonctionne plus. Environ 600 pieds sont à remplacer dû à la sécheresse et également à la défaillance du système d'arrosage.

Monsieur LAUVRAY dit que c'est dommage que le personnel ne l'ait pas signalé plus tôt.

Madame le Maire dit que le personnel a changé plusieurs fois et qu'il n'y a pas eu de contact entre les adjoints 2013-2015 étant une période très sensible.

Il demande le coût du goutte à goutte.

Madame le Maire donne le montant du goutte à goutte qui est de 9 135.60 € TTC ainsi que le coût total de la facture soit 24 125.71 € TTC et regrette un tel gâchis.

#### 13. SDEM50 – Programme effacement de réseaux « le Bourg, rue de la Vallée – APS403138 » et « La plage, rues de Normandie, d'Auvergne, de Bretagne et des Flandres - APS403137 »

Madame le Maire présente au conseil les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications pour le secteur de « le bourg, rue de la vallée – APS403138 ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 109 000 € HT. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de Pirou s'élève à environ 32 700 €.

Le conseil, après délibération, à l'unanimité :

- Décide la réalisation de l'effacement des réseaux « le Bourg, rue de la Vallée »
- Demande au SDEM 50 que les travaux soient achevés pour le 1er trimestre 2020
- Accepte une participation de la commune de 32 700 €
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet communal
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet
- Donne pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses

-----



Madame le Maire présente au conseil les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications pour le secteur de « la plage, rues de Normandie, d'Auvergne, de Bretagne et des Flandres - APS403137 ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 345 000 € HT. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de Pirou s'élève à environ 69 000 €.

Le conseil, après délibération, à l'unanimité :

- Décide la réalisation de l'effacement des réseaux « la plage, rues de Normandie, d'Auvergne, de Bretagne et des Flandres »
- Demande au SDEM 50 que les travaux soient achevés pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2020
- Accepte une participation de la commune de 69 000 €
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet communal
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet
- Donne pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre du partenariat entre la commune et le SDEM50 sont actuellement étudiées les économies d'énergies réalisables sur les bâtiments communaux et notamment la salle polyvalente, ainsi que l'ensemble des points lumineux sur la commune.

#### 14. Programme Eclairage Public – Chemin des Matelots, rues des Hortensias et des Algues

Madame le Maire informe le conseil du projet d'extension d'éclairage public chemin des Matelots, rues des Hortensias et des Algues.

La SARLEC a été contactée afin d'établir un devis pour la fourniture et la pose de 13 candélabres et 12 lanternes pour un montant total de 24 964 € HT.

Le conseil, à l'unanimité, valide le programme de travaux présenté et autorise madame le Maire à signer le devis de la SARLEC à hauteur 24 964 € HT ainsi qu'à régler la dépense correspondante.

Monsieur LALLEMAND précise que les lanternes de la digue ont enfin été remplacées et que plusieurs autres points défectueux ont été revus. Les lanternes de la digue étant désormais en inox, elles devraient avoir une durée de vie plus longue.

#### 15. SDeau50 – Adhésion SIAEP de Brécey

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50),

Vu la délibération 2019/10 du comité syndical du SIAEP de Brécey en date du 13 juin 2019, décidant :

- Que le SIAEP de Brécey adhère à compter du 31 décembre 2019 au SDeau50 au titre de la compétence de l'article 6.2 des statuts du SDeau50,
- Que le SIAEP de Brécey adhère à compter du 31 décembre 2019 à la compétence de l'article 6.3 des statuts du SDeau50, transfère la totalité de sa compétence « eau potable » au SDeau50 à compter du 31 décembre 2019 et constitue le Conseil Local de l'Eau Potable Brécey,

Vu la délibération OC2019-07-04-02 du comité syndical du SDeau50 en date du 4 juillet 2019 acceptant la demande d'adhésion et de transfert de la compétence « eau potable » au 31 décembre 2019 au SIAEP de Brécey au SDeau50,

Vu le courrier de Monsieur le Président du SDeau50 en date du 22 juillet 2019 sollicitant l'avis des collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 sur cette demande d'adhésion,

Considérant que les collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 doivent délibérer pour accepter l'adhésion du SIAEP de Brécey au SDeau50,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion et de transfert de la compétence « eau potable » au 31 décembre 2019 du SIAEP de Brécey au SDeau50.

#### 16. Coupe d'herbe – Parcelle du Parc

Madame le Maire informe le conseil de la possibilité de faucher le site du Parc. Elle souhaite donc proposer à la coupe le reste de la parcelle BE 112 et la parcelle BI 104 notamment la partie prairie y compris les secteurs accueillant des orchidées mais sans les triangles semés dernièrement (Prairie fleurie et jardins des enfants).

La parcelle AE 124 n'a pas encore été fauchée à ce jour suite à la confusion par la personne attributaire avec le haut de la parcelle du Parc. Le conseil municipal propose de reposer cette parcelle à la coupe.

Le conseil municipal décide d'attribuer au plus offrant les parcelles communales concernées et décide de solliciter les Pirouais intéressés par voie d'affichage. Les offres doivent être déposées en mairie pour le 7 octobre 2019 à 10h00 sous pli cacheté sur lequel sera indiqué « Coupe d'Herbe - Ne pas ouvrir avant la commission ».

Il est précisé qu'une seule coupe est autorisée, que le terrain doit être bien nettoyé après la coupe et que seuls les Pirouais peuvent présenter une offre. Le produit de la coupe doit faire l'objet d'une consommation personnelle et ne peut être revendu.

De plus, il est également précisé qu'à l'issue de l'ouverture des plis par la commission d'attribution, aucune modification ne pourra avoir lieu sauf accord préalable écrit de madame Laure LEDANOIS responsable du dossier.

#### 17. Travaux rues Huguet de Sémonville et des Bergeronnettes

La réunion de réception des travaux a eu lieu et fait apparaître quelques réserves sur 80 ml de piste partagée dues à quelques fissures. Les travaux de réparation seront effectués au début du printemps.

Une estimation des travaux de signalisation du chantier a été réalisée par l'agence technique départementale des marais et s'élève à 14 550 € HT. Ces travaux de signalisation sont prévus en octobre.

Monsieur LAURENCE suggère que des distributeurs de sacs pour les déjections canines soient installés le long de la piste partagée car celle-ci est déjà souillée. Monsieur GIARD dit que cela est prévu ainsi qu'un aménagement paysager entre les palmiers.

#### 18. Travaux rue Le Bas de la Rue (Réseau pluvial et voirie) et passage surélevé Pirou Pont

Madame le Maire présente au conseil un programme de travaux envisagés rue le Bas de la rue – L'ATD des Marais a réalisé un avant-projet concernant des travaux de voirie et des travaux sur le réseau pluvial.

Le bilan prévisionnel de l'opération est estimé à 205 887.33 € HT auxquels s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre à hauteur de 6% soit environ 12 353.24 € HT et 1 700 € HT pour les imprévus pour un montant total de 220 000 € HT.

Elle présente également un avant-projet concernant des travaux d'aménagement de sécurité consistant en la mise en place d'un plateau surélevé. Ces travaux, estimés à 29 219.29 € HT, devraient partiellement être pris en charge par le Conseil Départemental à hauteur de 13 700,46 € HT (après avis de la commission permanente du 14 octobre 2019) ce qui représente un reste à charge pour la commune de 15 518.83 € HT. La consultation pour ces travaux sera réalisée par l'ATD des Marais fin octobre.

Après discussion, le conseil à l'unanimité, valide les avant-projets présentés et autorise madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ceux-ci.

## 19. Questions diverses

### a. *Espérance sportive de Pirou*

Madame le Maire informe le conseil du courrier reçu de la part de l'Espérance sportive de Pirou qui sollicite la commune afin que celle-ci réalise quelques travaux au club-house (porte du local à changer, porte de la réserve également et changement de radiateurs dans les vestiaires et le club house).

Madame le Maire informe le conseil qu'un devis réactualisé a été demandé pour réfection de la main-courante ce qui n'a pas été refait depuis la présidence de Monsieur LALLEMAND. Ce sera l'occasion de mettre le terrain aux normes. Madame le Maire précise qu'à l'époque, monsieur LALLEMAND avait effectué tous les travaux avec les membres du club, sans demander d'aide à la mairie. Madame le Maire profite de l'occasion pour le remercier.

Monsieur RENOUF qui était joueur à l'époque dit qu'il avait participé et que l'ambiance était formidable.

### b. *Chevaux en divagation*

Madame le Maire informe le conseil que la commune est de plus en plus souvent sollicitée pour des chevaux en divagation. Elle rappelle aux personnes possédant des animaux que les clôtures et les barrières doivent être en bon état et vérifiées régulièrement car cela représente un énorme problème de sécurité.

### c. *Eglise Saint Martin*

Madame le Maire informe le conseil que les travaux de réfection du clocher vont débuter prochainement. Les échafaudages sont en place.

### d. *Ganivelles*

La pose de ganivelles est prévue à Armanville mais ils subsistent quelques soucis car les terrains appartiennent en grande majorité à des propriétaires privés alors qu'ailleurs, ils appartiennent à la commune ou au département.

Quelques propriétaires habitant Armanville ont fait part de leur vive inquiétude concernant l'érosion du cordon dunaire. Leurs remarques ont été entendues et seront transmises à la Communauté de communes Cote Ouest Centre Manche qui a la compétence en ce domaine.

### e. *Chasse*

Des demandes de Pirouais ont été reçues en mairie concernant le périmètre de sécurité applicable dans le cas de tir à proximité des habitations. L'association de chasse a rappelé toutes les règles de sécurité à ses adhérents. La commune reste vigilante sur le respect des réglementations.

### f. *Le Parc*

Le projet d'aménagement de la rivière (Le Rau du Pont) et la création de trois petites mares a reçu toutes les autorisations nécessaires. Madame le Maire tient à remercier monsieur Julien ENDELIN, technicien rivière de la Communauté de communes Cote Ouest Centre Manche pour son efficacité et ses conseils. Celui-ci va continuer à accompagner la commune pour les demandes de subventions.

De son côté, le bureau d'études va continuer son travail et petit à petit « le Parc » va se trouver valorisé.

Une sortie « Papillons de nuit » initiée par le Parc des Marais a eu lieu dans le Parc en juillet.

De nombreux promeneurs l'ont fréquenté cet été.

#### *g. Visites officielles*

Madame le Maire informe le conseil que madame la Sous-Préfète nous a fait l'honneur de venir visiter notre commune et échanger sur nos projets

Monsieur le Député Stéphane TRAVERT est également venu pour parler de notre territoire et de nos projets.

Madame Christiane VULVERT, Conseillère Régionale est également venue à Pirou pour une visite du château et une présentation de nos projets. Elle reviendra la semaine prochaine, nous en dirons plus à ce moment.

Demain, nous recevons monsieur le Sénateur Philippe BAS, Président de la Commission des Lois pour deux sujets précis qui seront exposés aux conseillers ultérieurement.

Chacune de ses rencontres a été enrichissante et a permis, entre autres, de mieux dimensionner nos projets et préciser nos besoins et nos attentes.

#### *h. Réunions estivales*

Madame le Maire informe le conseil que durant la période estivale, plusieurs réunions ont eu lieu, notamment sur les rejets d'eau de mer, le profil de vulnérabilité du littoral ainsi que sur les économies d'énergie.

#### *i. Stationnement sur l'estran*

Le travail commun avec l'AUENP a été très fructueux. Le code de bonne conduite peut encore être amélioré mais permet déjà que tous les usagers cohabitent. La configuration de l'Estran pirouais permet le stationnement des tracteurs. Il est inconcevable pour diverses raisons dont des raisons de sécurité de stationner dans les rues. Tout a été pris en compte en particulier l'environnement.

#### *j. Actions participatives*

- Madame le Maire informe le conseil que les éducateurs de l'IDRIS de Marigny, à l'initiative de madame THIEBOT, habitante de Pirou, sont venus ramasser les déchets sur la plage de Pirou le 23 août dernier ce qui valorise le littoral tout en permettant de sensibiliser les jeunes à l'éco-citoyenneté. Les sacs et les gants ont été offerts par la municipalité.



- Le mercredi 25 septembre prochain, les jeunes d'une maison familiale dirigée par monsieur Vincent LEBRETON vont venir ramasser des mégots sur la plage.

Ces deux initiatives sont importantes afin de sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement.

A cette occasion, Monsieur LALLEMAND informe le conseil que le bac à déchets marins installé par la commune à la cale Sud a été vandalisé.

#### *k. Manifestations estivales*

Madame le Maire remercie l'ensemble des acteurs qui ont contribué à animer la commune cet été par différentes manifestations telles que le salon du livre, la fête de la plage, la bénédiction de la mer, le festival Pirouésie ...

|               |
|---------------|
| TOUR DE TABLE |
|---------------|

Monsieur CAMUS Fafa remercie l'ensemble des participants (associations, professionnels et forains) qui ont permis le bon déroulement de l'édition 2019 de la Fête de la Plage.

Monsieur CAMUS Fafa rappelle aux conseillers présents, l'existence de l'application CITYWALL qui permet à tous de recevoir les actualités, en ligne sur le panneau lumineux, directement sur le téléphone.

Monsieur CAMUS Fafa informe le conseil que 4 belles manifestations sur la biodiversité locale, la faune et la flore organisées par le Parc des Marais, ont eu lieu à Pirou cet été. Il regrette le manque de participation pour ces événements pourtant passionnants.

Madame RAPILLY informe le conseil que la rentrée des classes s'est très bien déroulée. Un effectif de 92 enfants a été constaté, toujours en progression depuis 2015. Une porte ouverte de la cantine a eu lieu le jour de la rentrée à destination des parents et de nouveaux jeux extérieurs ont été mis en place.

Madame LEDANOIS signale à nouveau des problèmes d'accès au niveau de la cale de la Bergerie dus au déplacement du sable qui crée une marche trop forte.

Monsieur LENORMAND souhaite vivement remercier le personnel du service technique qui est intervenu pour démonter, en urgence, les tentes mises en place lors du marché du terroir organisé par l'ATPP au camping cet été. Monsieur GIARD remercie l'association CSLP pour le prêt de leur tente lors de cette manifestation qui a connu un grand succès.

Monsieur LAURENCE qui représente Madame LEPELLEUX informe que celle-ci propose d'aménager un terrain de pétanque « officiel » près du terrain de camping afin que puisse y être organisé des compétitions en toute sérénité.

Monsieur LAURENCE qui représente Madame LEPELLEUX souligne de sa part l'implication de l'association CSLP dans l'organisation de la Fête de Plage et remercie madame CAMUS Fafa pour le prêt de costumes médiévaux. Madame le Maire dit que d'autres associations se sont également investies dans cette fête et qu'il faut aussi les remercier.

Monsieur LAURENCE souhaite connaître l'avancée du projet de la fondation ATHENA. Madame le Maire précise que ce projet n'a fait l'objet d'aucune demande d'autorisation d'urbanisme et est actuellement sous le coup d'un jugement reporté en janvier prochain.

Monsieur LAURENCE signale une barre en inox très détériorée au niveau de la cale Nord.

Monsieur LAURENCE signale que le drapeau national est en piteux état à Armanville.

Monsieur LAURENCE rappelle que le panneau de signalisation du château est quasiment effacé. Cela sera signalé, à nouveau, au conseil départemental en charge de ce dossier.

Monsieur LAURENCE souhaite mettre en avant les itinéraires vélos fléchés récemment installés par la COCM car ceux -ci sont très agréables et permettent des balades intéressantes. Il regrette toutefois qu'il n'existe pas d'équivalent pour se rendre de Créances vers Armanville ou encore d'Armanville vers Pirou.

Monsieur RENOUF regrette qu'il n'y ait pas de porte-vélos à la Pirou plage. Madame le Maire informe le conseil que des portes vélos, financés dans le cadre d'une opération menée par la COCM, seront posés un peu partout dans la commune par les services techniques dès que possible.

Monsieur LAUVRAY signale, à nouveau, le panneau cassé lotissement les Chardons Bleus.

Monsieur LAUVRAY signale que le bâtiment de la forge fait l'objet de fissures qu'il conviendrait de consolider.

Monsieur LAUVRAY s'inquiète des répercussions de l'installation d'une unité de méthanisation sur les nappes phréatiques. Madame le Maire rappelle au conseil que ce projet est en cours d'étude qu'un dossier a été déposé et fera l'objet d'une surveillance afin que tous les travaux et installations soient réalisés dans le respect des normes et de la réglementation. Une sortie pour visiter un site de même genre est prévue.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.  
-----

Le Maire,  
Noëlle LEFORESTIER

